

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mil seize, le douze octobre à 20h15, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Christelle CLÉMENT, Maire.**

Présents : Christelle CLEMENT, Christiane CHAROLLE, Danielle BRUET, Pascal BEGEOT, Michèle BIGOT, Jean-Louis NEISS, Florence COURAGEOT, Anne CHARLES, François ROUSSELLE.

Thierry GOUSSET donne procuration à François ROUSSELLE.

Maryline JACQUOT donne procuration à Pascal BEGEOT.

Absents: Michel FLOCH, Virginie GURGEY-PARTY, David MERIQUE.

Secrétaire de séance : Anne CHARLES.

Solde de la participation financière 2016 à l'Ecole Jeanne d'Arc

Accepté à l'unanimité

Madame la Maire informe que la participation financière à l'Ecole Jeanne d'Arc au titre de l'année 2016 s'élève à 15.864,99€. Un crédit insuffisant de 15.600,00€ a été inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2016. Il convient de voter un crédit supplémentaire de 264.99€.

Le conseil municipal, après délibération, accepte cette ouverture de crédit.

Convention d'occupation temporaire du complexe sportif par d'autres utilisateurs et modification du règlement intérieur

Accepté à l'unanimité

Madame le Maire propose d'élaborer une convention d'occupation temporaire du complexe sportif pour d'autres utilisateurs que les associations sportives et établissements scolaires. Il convient également de modifier le règlement intérieur d'utilisation du complexe sportif pour qu'il s'adapte lui aussi à ce nouveau type d'usage. Le conseil municipal, après délibération, approuve la convention d'occupation temporaire du complexe sportif pour d'autres utilisateurs et le règlement intérieur modifié.

Convention d'entretien des espaces verts avec Habitat 70

Accepté à l'unanimité

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de réactualiser la convention signée le 17 avril 2014 avec Habitat 70 pour l'entretien des espaces verts situés 11 Grande Rue. Elle présente le projet de convention visant à régulariser l'année 2015 et prolonger les prestations jusqu'en 2020.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, l'autorise à signer la convention proposée avec Habitat 70.

Ajustement de crédits

Accepté à l'unanimité

Madame le Maire présente un comparatif budgétaire et informe les conseillers qu'il est nécessaire d'effectuer les ajustements de crédits suivants :

- art. 6411 : + 13 000,00
- art. 6413 : - 11 000,00
- art. 6416 : + 5 000,00
- art. 6451 : - 7 000,00
- art. 6453 : + 5 000,00
- art. 6458 : + 50,00

La somme de 5 050,00 € sera reprise dans l'excédent de fonctionnement voté au BP 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces ajustements de crédits.

Echange de terrain avec la CCMG pour l'aire d'accueil des gens du voyage

*Accepté à la Majorité
Pour : 6
Contre : 3
Abstentions : 2*

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2016 et consistant à réaliser un échange de terrain entre la commune de Gy et la communauté de Communes des Monts de GY, dans le cadre de la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Le conseil municipal, après délibération, accepte d'échanger 20 ares de la parcelle ZD6 appartenant à la commune de Gy, avec les parcelles ZL22, ZL166 et ZL168, d'une superficie totale de 81a94ca appartenant à la Communauté de Communes des Monts de GY.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet échange.

Mise à jour de la Convention de Groupement de Commandes avec la CCMG pour la maîtrise d'œuvre du projet de création d'un pôle éducatif et d'un accueil périscolaire

Accepté à l'unanimité

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 a modifié les conditions de passation de marchés publics. Il convient donc de mettre à jour la convention de groupement de commandes signée avec la Communauté de Communes des Monts de GY pour la maîtrise d'œuvre du projet de création d'un pôle éducatif et d'un accueil périscolaire.

Le conseil municipal, après délibération, autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention avec la Communauté de Communes des Monts de GY.

Prix pour le fleurissement

Accepté à l'unanimité

Madame le Maire propose de modifier la répartition et le calcul pour l'attribution des prix aux personnes qui ont fait des efforts pour le fleurissement.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'attribuer, à partir de l'année 2016, les prix suivants :

- 60,00 € pour les 2 premiers.
- 40,00 € pour les 5 suivants.
- 30,00 € pour les 5 suivants.

Une liste des lauréats sera dressée par la commission fleurissement.

Lancement appels d'offres pour Marché accessibilité Mairie

Accepté à l'unanimité

Madame le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité de ma Mairie et de la salle des fêtes. Elle informe que l'arrêté de permis de construire a été signé et qu'il y a lieu de lancer les appels d'offres pour les travaux.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, autorise Mme le Maire à lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux d'accessibilité du bâtiment de la Mairie et de la salle des fêtes et l'autorise à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

**Prêt CDC pour
financement
réfection réseau
assainissement et
station
d'épuration**

Accepté à l'unanimité

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt PCV/EAU d'un montant total Deux millions cent quatre-vingt-seize mille euros (2 196 000€) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réfection du réseau d'assainissement et la création d'une station d'épuration

Le Conseil Municipal de la commune de GY, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Madame le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant total de deux millions cent quatre-vingt-seize mille euros (2 196 000€) et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type : PCV/EAU
Montant : 2 196 000€

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Durée du préfinancement : 12 mois

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %

Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : constant

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise Madame le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.